



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 28 mai 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 0.10, 0.11, 0.12, 0.13, 0.14, 1.1.1, 1.1.2, 8.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h50.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.11), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Emilie BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.10), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.6), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, M. Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.6), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE, Chalèze : M. Gilbert PACAUD, Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, Fontain : Mme Martine DONEY, Franois : M. Eric PETIT, Genes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER), La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET, Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE (représenté par M. Bernard BECOULET), Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER, Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Talenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Mme Laurence GUIBRET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : M. Alain PARIS, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Danièle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT, M. Bertrand ASTRIC, M. Alain FELICE, M. Philippe COURTOT, M. Philippe GUILLAUME, M. Bernard VOUGNON, M. Yves GUYEN, Mme Oriane DELAGUE, Mme Francine MARTIN, M. Philippe BELUCHE, M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ, Mme Nicole WEINMAN, M. Daniel CUCHE, Mme Valérie BRIOT, M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote :

Mandants : A. PARIS, N. BODIN, P. BONNET, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir 0.11), J. GROSPERRIN, D. POISSENOT, I. SUGNY, B. VOUGNON, Y. GUYEN, O. DELAGUE, F. MARTIN, P. BELUCHE, V. BRIOT

Mandataires : M.J. BERNABEU, F. GERDIL-DJAOUAT, L. FAGAUT, F. ALLEMANN, P. GONON (à partir du 0.11), M. VIENET, P. CURIE, D. DARD, B. MADOUX, B. ANDREOSSO, É. PETIT, D. HUOT, C. BITSCHENE, G. BAULIEU

Délibération n°2014/002452

Rapport n°0.3 - Commission de Délégation de Service Publics (CDSP) - Création et élection des membres

Commission de Délégation de Service Publics (CDSP) - Création et élection des membres

Rapporteur : Monsieur Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

I. Fonctionnement de la CDSP

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est constituée dans le cadre de procédures de délégation de service public et peut être créée pour la durée du mandat.

Lors d'une procédure de DSP, cette commission est chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis concernant une offre et d'émettre un avis sur celles-ci.

La commission doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation de son montant global supérieure à 5 %.

II. Composition de la CDSP

Les articles L.1411-5 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisent la composition et le mode d'élection des membres de la CDSP, notamment pour les établissements publics.

Ainsi, la CDSP est composée « *par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein* ».

Le même article précise qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Dans ce cadre, la CDSP de la CAGB est composée :

- du Président, ou de son représentant (désigné par arrêté du Président),
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le Conseil.

Siègent également à la commission, avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence. Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

III. Fixation des conditions de dépôt des listes

Conformément aux dispositions prévues par l'article D.1411-5 du CGCT, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, déterminé les conditions de dépôt des listes aux fins d'élection des membres de la CDSP. La date limite de dépôt des listes a été fixée au 27 mai 2014 à 12h00.

IV. Modalités d'élection des membres de la CDSP

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'article L.2121-21 - alinéa 4 - du CGCT dispose que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Il est proposé de faire application de cet article pour désigner les Conseillers membres de la CDSP.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

Une seule liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Frédéric ALLEMANN	Danièle POISSENOT
Yannick POUJET	Dominique SCHAUSS
Nicole WEINMAN	Denis JACQUIN
Jean-Yves PRALON	Odette COMTE
Annette GIRARDCLOS	Corinne PETER

Il est ensuite procédé à l'élection ;

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- crée la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la CAGB,
- élit Mesdames Annette GIRARDCLOS et Nicole WEINMAN et Messieurs Frédéric ALLEMANN, Yannick POUJET et Jean-Yves PRALON comme membres titulaires et Mesdames Odette COMTE, Corinne PETER et Danielle POISSENOT et Messieurs Denis JACQUIN et Dominique SCHAUSS comme membres suppléants de la CDSP.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 106
Contre : 0
Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 6 JUIN 2014

Pour extrait conforme,
groumet
Le Président